

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le 30 juin à 10 heure, dans les locaux de la Société « S.I.F.O.M. », [REDACTED]
[REDACTED] les Associés de la Société SIFOM, au capital de 37.000 €uro - RCS
Pointe à Pitre 488.731.787, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la
Gérance.

Tous les Associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer, et est en
conséquence normalement constituée. Madame Diana SUZE - JOHNS, préside la réunion.

La Présidente rappelle que les Associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du rapport du gérant sur la transformation de la société en S.A.S. ;
2. Approbation du nouveau mandataire social ;
3. Approbation des statuts remis en forme ;
4. Pouvoirs pour formalités.

1. Approbation du rapport du gérant

Le rapport du gérant, annexé au présent procès-verbal, est approuvé à l'unanimité des voix exprimées.

2. Nomination du nouveau mandataire social

L'Assemblée nomme en qualité de président de la S.A.S. : **Monsieur Vincent THIBOUT** [REDACTED]
[REDACTED] pour une durée indéterminée. Le président accepte ses
fonctions et atteste de l'absence d'incompatibilité légale.

3. Approbation des statuts remis en forme

Les associés adoptent les statuts de la S.A.S. présentés à l'Assemblée, qui sont annexés au présent procès-
verbal. Ces statuts prennent effet immédiatement.

4. Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal
pour effectuer les formalités de publicité, d'enregistrement et de dépôt auprès du greffe du Tribunal de
Commerce et de toute administration compétente.

Fait à Le Gosier, le 30 juin 2025

La Présidente de séance : Mme Diana J OHNS

